



La note technique du 12 août 2016, abrogée par celle du 24 mars 2022, relative à la recherche de micropolluants dans les **eaux brutes** et dans les **eaux usées traitées** de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction est venue préciser les conditions de réalisation d'une nouvelle phase d'action de **Recherche** et de réduction des rejets de **Substances Dangereuses** dans les **Eaux** pour les stations d'épuration (susnommé **STEU**) de capacités nominales supérieures ou égales à 600 kg/j de DBO5.

Une phase de **recherche** dans les **eaux brutes** et **eaux traitées** de la station d'épuration permet d'identifier les micropolluants à enjeu vis à vis de la masse d'eau.

Une seconde phase de **diagnostic à l'amont** de la STEU permet une meilleure **compréhension** des sources d'émissions et une **identification** des actions de réduction pertinentes.

Le Diagnostic RSDE Amont, quésaco ?



Les STEU ne sont pas conçues pour **éliminer** ou **réduire les concentrations des micropolluants** dans les eaux traitées et le transfert de ces micropolluants dans le compartiment des boues ne peut constituer une **solution environnementalement acceptable**.

Ainsi la **réduction au plus près de la source d'émission** est la solution à privilégier vis-à-vis de toute action de traitement sur la STEU.

Au-delà du diagnostic amont, l'objectif est aussi de créer un **document/outils qui sera mis à jour régulièrement**. L'enjeu est de monter en connaissances quantitatives ce qui constitue un véritable exercice de suivi et d'amélioration, graduel et itératif au cours du temps ; le résultat de la mission étant le socle nécessaire pour rentrer dans l'action.





Cereg vous propose de réaliser un **diagnostic RSDE Amont complet** intégrant des **axes de réduction des SDE** ainsi qu'un **plan d'actions**.

L'identification des principales sources d'émissions de **Substances Dangereuses dans l'Eau**, se déroule en **4 étapes** :

- **Etape 1** : Cartographie du réseau de collecte de la station de traitement en superposition des zones d'occupation des sols ;
- **Etape 2** : Identification des émissions de substances au travers des diverses activités économiques et domestiques ;
- **Etape 3** : Programme opérationnel d'investigations complémentaires par la réalisation de mesure sur le réseau ou de visite industrielles ;
- **Etape 4** : Proposer un plan d'actions optimal à visée opérationnelle où chaque mesure sera évaluée individuellement à la date d'établissement du diagnostic :
 - Sur son efficacité au niveau de la réduction des substances,
 - Sur sa faisabilité : action réalisable ou applicable,
 - Puis sur le caractère absorbable du coût de l'action,
 - Enfin sur l'acceptabilité de la mesure.



NOS PRESTATIONS & RÉALISATIONS...

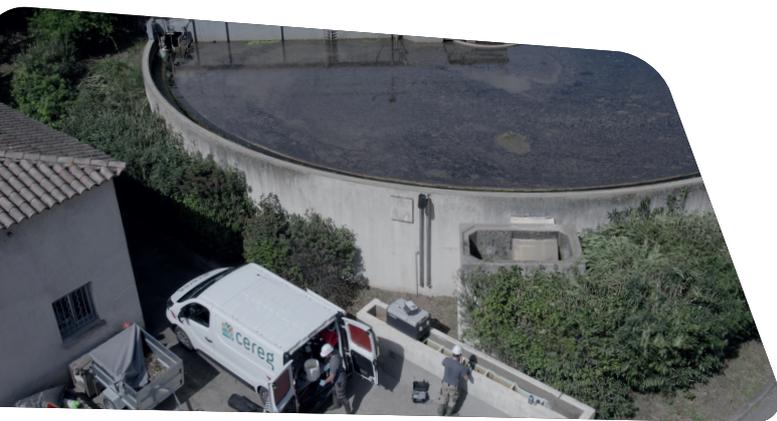
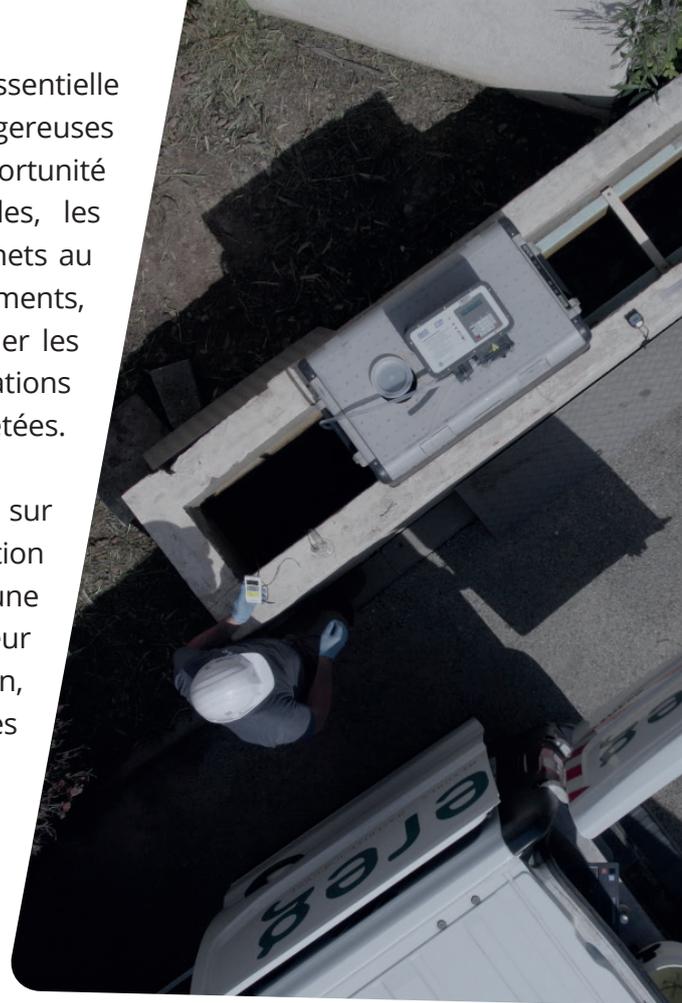
- Plus de **30 Etudes «Diagnostic RSDE amont»** depuis 2020 sur des systèmes d'assainissement 10 000 EH à 400 000 EH.
- **250 bilans pollutions 24h par an** :
- **Sur réseau** : il permet une identification précise des sources de pollution, aidant à localiser les points de rejet. De plus, grâce à la sectorisation des réseaux d'assainissement, il offre une vision sectorisée des substances dangereuses, facilitant ainsi la planification de mesures ciblées pour réduire l'impact environnemental. Cette approche fournit des données représentatives, évaluant les risques pour la qualité de l'eau et permettant une gestion proactive pour préserver la santé des écosystèmes aquatiques et des ressources en eau, tout en respectant les normes réglementaires ;
- **Sur les rejets industriels** : il permet une identification précise des substances nocives émises par les activités industrielles, offrant ainsi une évaluation directe des sources de pollution. De plus, en mettant en place des conventions de rejet adaptées, il favorise une gestion responsable des déversements, assurant la conformité avec les normes environnementales.

- **Visites industrielles** : elles constituent une composante essentielle dans la quête visant à détecter et à évaluer les substances dangereuses présentes dans les sources d'eau. Ces visites offrent une opportunité d'observer de première main les pratiques opérationnelles, les processus de production et les systèmes de gestion des déchets au sein des installations industrielles. En explorant ces environnements, on peut identifier les potentielles sources de pollution, évaluer les mesures de prévention mises en place et recueillir des informations cruciales sur les substances chimiques utilisées, stockées ou rejetées.

- **Capteurs passifs** : En surveillant passivement les flux d'eau sur une période déterminée, ces capteurs permettent une détection efficace et continue des substances polluantes, offrant ainsi une vue directe des polluants présents dans les eaux usées. Leur utilisation facilite une collecte de données sans interruption, fournissant des informations précieuses pour évaluer les sources de pollution et établir des tendances sur le long terme.

- Plus de **500 points de mesures de débits des effluents** réalisés par an.

- **55 missions**, soit **330 campagnes RSDE STEU** de 2021 à 2023.



NOS COMPÉTENCES

- **Matériel de mesures et prélèvements** dédié à la **détermination des micropolluants**

- Equipe spécialisée ayant développé un **outil SIG spécifique** interne à **Cereg**, compétente et habilitée pour ces pratiques (protocoles validés notamment pour **l'établissement de blancs de prélèvements**)

- **Accréditation Cofrac 17025** pour les **prélèvements d'eaux usées asservis au débit**

- [N° d'accréditation Cofrac 1-7222]



- Veille réglementaire sur la mise en place du plan d'action interministériel sur les **PFAS** et notamment concernant les stations d'épuration des collectivités de plus de **10 000 EH**.

- Depuis 2008, **Cereg** est mandataire **Agence de l'Eau RMC** pour la réactualisation des assiettes de redevance pour la pollution de l'eau.

- **Cereg** est également habilité **Agence de l'Eau** pour le contrôle annuel de vos dispositifs d'autosurveillances des rejets.



 **cereg** | Vos interlocuteurs privilégiés |

- **Laurent LEMAIRE** | Directeur Technique | Expert en mesures & prélèvements
31 ans d'expériences | l.lemaire@cereg.com | 06 88 13 58 65

- **Arnaud MEYA** | Ingénieur Chargé de projet | Spécialisé RSDE et autres rejets non domestiques
9 ans d'expériences | a.meya@cereg.com | 06 29 43 35 80

www.cereg.com